Voyons un peu ce qu'il en est des tarifs-marchandises. Ces tarifs affectent davantage les Maritimes que n'importe quelle autre partie du Canada. Nous avons connu huit augmentations de tarifs au cours des 29 derniers mois. Afin de vous donner une idée de ce que ces augmentations représentent pour nous, je me permets de vous soumettre quelques chiffres. En juin 1962, le tarif-marchandises de base par wagon de pommes de terre était de 46 cents par 100 livres pour le parcours de Charlottetown à Montréal. En 1967, il était de 51 cents; en 1969 de 54 cents et, depuis 1970, il est de 57 cents. De Charlottetown à Toronto en 1962, le taux était de 61c., en 1967 il était de 67c., en 1969, il était de 71c., et depuis ce temps-là il s'élève à 75c., c'est-à-dire une hausse de 14c. entre 1962 et 1972. La situation est encore pire entre Charlottetown et Terre-Neuve. Er 1958, il était de 88c., en 1959, 95c., 1967, \$1.04, en 1968, \$1.06, en 1969, \$1.15, en 1970, \$1.19, en 1971, \$1.30 et en 1972, \$1.44. De 1958 à 1972, la hausse est passée de 88c. à \$1.44.

Ces hausses nuisent à l'industrie de la pomme de terre dans la province. Comme les députés le savent, nous comptons grandement sur la culture de la pomme de terre. Ces hausses ne nous permettent pas de livrer concurrence aux pommes de terre cultivées dans d'autres régions du Canada en dépit du fait que l'Île du-Prince-Édouard produit une qualité de pommes de terre supérieure à celles qui sont cultivées ailleurs au Canada.

Des voix: Bravo!

M. McQuaid: Le régime défectueux des tarifs marchandises empêche les industries de s'établir dans notre province. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas de matières premières, il faut donc les importer pour la fabrication. Ensuite le produit ouvré est acheminé vers le marché, mais vu les tarifs marchandises élevés sur les matières premières et le produit ouvré, nos industries ne peuvent concurrencer les autres régions du Canada. Les industries qui pourraient songer autrement à s'établir dans l'île s'en trouvent naturellement découragées.

Encore mercredi dernier, le ministère de l'Agriculture annonçait à l'égard des céréales de provende des modifications à la subvention aux tarifs marchandises. Ces céréales proviennent de l'Ouest canadien et les tarifs marchandises sont subventionnés. La subvention a été haussée pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Québec et de la Colombie-Britannique, mais l'Île du Prince-Édouard n'a pas été mentionnée. Monsieur l'Orateur, s'il existe au Canada une province à laquelle devrait s'appliquer la nouvelle subvention, c'est l'Île du Prince-Édouard où l'industrie du bétail et l'industrie laitière souffrent par suite du coût élevé des céréales fourragères, qu'il faut presque toutes faire venir de l'Ouest canadien. Je demande sincèrement au gouvernement d'expliquer cette discrimination à l'endroit de l'Île du Prince-Édouard.

Une voix: Il n'a pas de députés dans cette province.

M. McQuaid: C'est peut-être l'explication, mais c'est excessivement injuste et je m'oppose énergiquement à cette situation. La subvention accrue aurait dû s'appliquer à notre province, car le besoin y est aussi grand sinon plus que dans d'autres provinces où elle a été accordée. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) aurait déclaré qu'au cours de la dernière année, on a modifié les subventions au transport des marchandises d'après les fluctuations des coûts surtout dans les régions éloignées. Notre région est sans contredit une région éloignée, particulière-

ment en ce qui concerne le transport des grains de provende de l'Ouest. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture ou le gouvernement dise pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard est victime d'une discrimination aussi choquante au sujet de ces subventions.

• (1520)

Des voix: Quelle honte!

M. McQuaid: On se plaint aussi amèrement dans notre province de la pénurie de wagons frigorifiques pour l'expédition des pommes de terre. La culture de la pomme de terre est une industrie primordiale en Île-du-Prince-Édouard. Nous devons amener les pommes de terre aux marchés, ce qui nous est impossible si la société ferroviaire ne met pas de wagons frigorifiques à notre disposition. Comme le ministre des Transports (M. Jamieson) l'a signalé aujourd'hui, la situation est critique depuis la semaine dernière. Sans wagons frigorifiques, nous ne pouvons pas satisfaire la demande impérieuse, parce que le transport est impossible autrement. Il n'y a pas d'autre moyen que les chemins de fer, le nombre de camions frigorifiques étant insuffisant. J'espère donc que le ministère prendra des mesures pour remédier à la situation le plus tôt possible.

Je voudrais en dernier lieu parler du transport aérien. C'est bien étrange, mais certains ne comptent pas l'Île-du-Prince-Édouard comme une province car elle est la seule à qui Air Canada refuse ses services.

M. Forrestall: C'est honteux!

M. McQuaid: Air Canada a rejeté la demande qui lui a été faite il y a quelques années de fournir à l'Île-du-Prince-Édouard, du moins dans une certaine mesure, un service aérien comparable à celui des autres provinces. J'affirme, non sans une extrême fierté, que nous nous sommes passés des services d'Air Canada. Mais cela n'excuse en rien son refus de nous accommoder. L'Eastern Provincial Airways assure actuellement à notre province un service moderne et à la page. La compagnie a trois Boeing 737 à réaction, capables de transporter 108 ou 109 passagers chacun. Elle se sert également de huit appareils à hélices pour le transport entre l'île et les autres parties de la côte est. L'Eastern Provincial Airways compte actuellement 500 employés, c'est donc une industrie. Il y a maintenant un vol sans escale de Montréal à Charlottetown, d'une durée d'une heure et quinze minutes; l'avion poursuit sa course de Charlottetown à Halifax et à divers endroits de Terre-Neuve.

La compagnie a fait une demande à la Commission des transports aériens, car elle voudrait établir un service qui relierait les trois capitales des provinces Maritimes à Montréal. Le départ aurait lieu à Charlottetown, à huit heures du matin. L'avion irait à Halifax, Fredericton, Chatham (N.-B.), Charlo (N.-B.) et de là à Montréal. Je suppose que ce service s'ajouterait à celui que nous avons actuellement. J'espère que la Commission des transports aériens va approuver la demande de l'Eastern Provincial Airways et lui permettre d'élargir son service dans l'Île-du-Prince-Édouard et qu'elle n'oubliera pas que la compagnie Air Canada a refusé lorsque nous lui avons demandé ce service.